

Accueil / Bourses et subventions /
Consulter les programmes - Remplir une demande

Programme de recherche sur l'écriture et la lecture | Action concertée

En résumé

Année de concours :	2016-2017
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	9 septembre 2015, 16h
Date limite (demande) :	16 décembre 2015, 16h
Montant :	Variable selon les volets
Durée du financement :	Voir modalités dans l'appel de propositions
Annnonce des résultats :	Avril 2016

Avez-vous des questions?



Marc Bélanger
Responsable de programmes
Courriel : actions-concertees.sc
418 643-7582, poste 3192

Appel de propositions (programme thématique)

proposé par : **Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC).**

L'appel de propositions qui prévaut est celui du document PDF : **Appel de propositions**

- 1. Objectifs**
- 2. Contexte**
- 3. Priorités de recherche pour 2016-2017**
- 4. Conditions du concours, de la subvention et de la bourse**
- 5. Volets offerts dans ce concours**
- 6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation**
- 7. Demande de financement : Contenu et critères d'évaluation**

Assistance informatique

Courriel :
centre.assistance.sc
Québec : 418 646-3669
Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

8. **Dates importantes**
 9. **Renseignements**
 10. **Annexe 1 - Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)**
 11. **Annexe 2 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires**
 12. **Annexe 3 - Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action**
 13. **Annexe 4 - Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique**
-

1. Objectifs

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre de :

Favoriser le développement de connaissances permettant l'émergence de l'écrit ainsi que l'amélioration des compétences à lire et à écrire en français;

Créer et consolider un partenariat entre le milieu de la recherche et le milieu scolaire;

Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats des recherches auprès du milieu scolaire.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche en partenariat avec le milieu scolaire sont privilégiés. Ils doivent être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils doivent également comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. Les chercheurs doivent présenter leur proposition en lien avec **la ou les priorités** établies dans le présent document et l'indiquer clairement dans le formulaire prévu à cet effet.

2. Contexte

La qualité du français écrit constitue un enjeu incontournable pour le Québec d'aujourd'hui et de demain. Non seulement la lecture et l'écriture demeurent les fondements de l'apprentissage dans toutes les disciplines scolaires, mais leur maîtrise est devenue une condition indispensable à une bonne insertion sociale et professionnelle, dans un monde où l'avènement de l'ère numérique vient ajouter de nouvelles dimensions dans la façon de lire et d'écrire.

Depuis quelques années, le faible niveau en français écrit chez certains étudiants du collégial et de l'université, surtout chez les futurs enseignants du primaire et du secondaire, fait l'objet de préoccupations grandissantes^[1]. En amont, les données issues d'enquêtes internationales rapportent que bien que les élèves

canadiens de 4e année du primaire et de 3e secondaire se situent parmi les meilleurs au monde en lecture, il reste que les élèves québécois sont parmi les plus faibles au Canada[2]. Les premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) précisent que près de 20 % des adultes québécois âgés de 16 à 65 ans sont seulement en mesure de comprendre de courts textes comportant un vocabulaire de base[3]. Des rapports québécois révèlent aussi des données dignes d'intérêt. Par exemple, les résultats aux épreuves ministérielles en écriture indiquent qu'un élève sur cinq au primaire et au secondaire n'atteint pas les seuils établis, l'orthographe constituant une faiblesse persistante, surtout chez les élèves du secondaire[4]. Pour ce qui est des élèves du préscolaire, les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) montrent qu'un enfant sur cinq présente une certaine vulnérabilité lorsqu'il arrive en maternelle, notamment dans la sphère du développement du langage[5]. On sait que le développement du langage oral est un facteur important dans la réussite du langage écrit; or, à la maternelle, près d'un enfant québécois sur dix montre un retard persistant quant à la compréhension de mots si on le compare avec les enfants du même âge[6].

Compte tenu de ces nouvelles données et dans le but d'enrichir le domaine des connaissances, le Programme de recherche sur l'écriture, lancé en 2009, a été élargi pour couvrir la lecture en 2013 et s'intitule maintenant Programme de recherche sur l'écriture et la lecture (PREL). En plus des élèves des ordres d'enseignement du primaire et du secondaire, le programme vise également à développer de nouvelles connaissances sur l'émergence du français écrit des élèves de l'éducation préscolaire et sur la réussite en français écrit des adultes en formation générale.

Plusieurs éléments de contexte influencent les orientations ministérielles et les priorités retenues dans le présent appel de propositions :

- Le développement d'une nouvelle stratégie ministérielle[7] relative au français ;

- L'implantation d'un nouveau programme au primaire pour les élèves issus de l'immigration (ILSS)[8] ;

- La publication d'un nouveau programme de francisation en formation générale des adultes[9] ;

- De nouvelles précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour tous les élèves ou ceux ayant des besoins particuliers[10];

- L'implantation des maternelles 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ;

- L'administration d'épreuves obligatoires de français à la fin des 2e et 3e cycles du primaire (lecture et écriture) et à la fin du 1er cycle du secondaire (écriture) ainsi que d'une épreuve unique à la fin du 2e cycle du secondaire (écriture) ;

- La mise en place dans plusieurs milieux de la démarche du Référentiel en lecture pour les élèves de 10 à 15 ans ;

Le maintien de certaines mesures du Plan d'action pour la lecture à l'école (PALE) ;

La publication de la liste orthographique[11] sur le site du MEESR à l'usage des enseignantes et enseignants du primaire.

Dans le cadre du présent appel de propositions, les partenaires ont ciblé certaines priorités de recherche compte tenu de l'élargissement du programme à la thématique de la lecture ainsi qu'aux clientèles du préscolaire et de la formation générale des adultes. Les besoins ciblés tiennent également compte des projets financés dans les précédentes éditions du concours. Les chercheurs, surtout ceux intéressés par l'enseignement et l'apprentissage de l'orthographe, doivent ainsi s'assurer que leur préoccupation de recherche n'a pas déjà fait l'objet d'une subvention dans le cadre des concours antérieurs du Programme[12].

C'est dans cette perspective que le MEESR s'associe avec le FRQSC pour lancer le présent appel de propositions et qu'il invite la communauté scientifique à soumettre des propositions.

[1] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2008). *Mieux soutenir le développement de la compétence à écrire. Rapport du Comité d'expert sur l'apprentissage de l'écriture*. Gouvernement du Québec. **[En ligne]**

[2] CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (2012). *PIRLS 2011. Le contexte au Canada*. Résultats canadiens du Programme international de recherche en lecture scolaire. CMEC. **[En ligne]**
CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (2013). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*. CMEC. **[En ligne]**

[3] CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA (2013). *Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*. CMEC. **[En ligne]**

[4] MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2012). *Évaluation du Plan d'action pour l'amélioration du français*. Deuxième rapport d'étape. Gouvernement du Québec. **[En ligne]**

[5] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012*. Gouvernement du Québec. **[En ligne]**

[6] DESROSIERS, Hélène, et Amélie DUCHARME (2006). « Commencer l'école du bon pied. Facteurs associés à l'acquisition du vocabulaire à la fin de la maternelle », dans : *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2010)*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 4, fascicule 1. **[En ligne]**

[7] **[En ligne]**

[8] **[En ligne]**

[9] **[En ligne]**

[10] **[En ligne]**

[11] **[En ligne]**

[12] Les résumés de tous les **projets financés** depuis 2009 de même que les **rapports de recherche** déposés sont disponibles dans le site Web du FRQSC.

3. Priorités de recherche pour 2016-2017

Les priorités de recherche pour ce concours ont été établies par les partenaires de cette Action concertée et regroupées autour de sept axes, soit :

Axe 1 : L'enseignement de l'écriture et de la lecture ;

Axe 2 : L'apprentissage de l'écriture et de la lecture ;

Axe 3 : L'évaluation de l'écriture et de la lecture ;

Axe 4 : Les élèves ayant des besoins spécifiques en écriture et en lecture ;

Axe 5 : L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration de l'écriture et de la lecture ;

Axe 6 : La formation à l'enseignement de l'écriture et de la lecture ;

Axe 7 : L'émergence de l'écriture et de la lecture au préscolaire.

AXE 1 : L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE ET DE LA LECTURE

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire**[13]** ou la formation générale des adultes.

1.1

Quelles sont les pratiques d'enseignement les plus susceptibles de favoriser le développement des capacités de compréhension, d'interprétation, de réaction ou de jugement critique dans la classe de français ou dans les autres disciplines?

1.2

À partir des connaissances déjà acquises dans le cadre de ce programme, quelles pratiques d'enseignement innovantes sont les plus susceptibles de favoriser le développement de la compétence à rédiger ou à orthographier?

1.3

Quelles sont les conditions à mettre en place pour favoriser un arrimage des pratiques en écriture ou en lecture entre les enseignants du primaire et ceux du secondaire ou entre les enseignants du secondaire et ceux de la formation générale des adultes?

AXE 2 : L'APPRENTISSAGE DE L'ÉCRITURE ET DE LA LECTURE

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire**[14]** ou la formation générale des adultes.

2.1	Comment l'articulation entre l'oral et la lecture, entre la lecture et l'écriture ou celle entre l'oral et l'écriture contribuent-elles à l'amélioration du français écrit?
2.2	Dans quelles mesures les activités culturelles, sportives ou parascolaires mises en place à l'école favorisent-elles l'apprentissage de l'écriture ou de la lecture?
2.3	En quoi le support de lecture, numérique ou papier, modifie-t-il le rapport à la lecture ou la compétence à lire?

AXE 3 : L'ÉVALUATION DE L'ÉCRITURE ET DE LA LECTURE

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire **[15]** ou la formation générale des adultes.

3.1	À partir des connaissances déjà acquises dans le cadre de ce programme, quelles sont les pratiques de rétroaction innovantes, à l'oral ou à l'écrit, qui favorisent la motivation et la progression des apprentissages en écriture ou en lecture?
3.2	Comment les mesures de soutien mises en place dans le cadre du plan d'intervention (mesures d'adaptation, modification des attentes par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise, etc.) favorisent-elles la réussite en écriture ou en lecture?
3.3	En quoi l'évaluation ou la rétroaction par les pairs favorise-t-elle l'apprentissage de l'écriture ou de la lecture?

AXE 4 : LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES EN ÉCRITURE ET EN LECTURE

Les projets doivent porter sur les élèves du primaire, du secondaire ou de la formation générale des adultes qui, pour différentes raisons, ont des besoins spécifiques. Il peut s'agir d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, d'élèves provenant de milieux défavorisés, d'élèves allophones, d'élèves immigrants, d'élèves autochtones, d'élèves doués, etc.

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire [16] ou la formation générale des adultes.	
4.1	Quelles sont les pratiques ou approches pédagogiques en contexte de classe les plus susceptibles de favoriser la capacité des élèves ayant des besoins spécifiques à rédiger ou à comprendre des textes?
4.2	Comment tirer profit du bilinguisme, du plurilinguisme ou du capital culturel de certains élèves ou adultes en formation pour favoriser de meilleurs apprentissages en écriture ou en lecture?
4.3	Comment évoluent les élèves qui rencontrent des difficultés en écriture ou en lecture en contexte d'intervention intensive et ciblée (niveau 2 selon le modèle de réponse à l'intervention)?

AXE 5 : L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DANS L'AMÉLIORATION DE L'ÉCRITURE ET DE LA LECTURE

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner le primaire, le secondaire [17] ou la formation générale des adultes.	
5.1	Dans quelles mesures les pratiques innovantes utilisant le numérique sont-elles susceptibles de soutenir l'amélioration du français oral, de l'écriture ou de la lecture?
5.2	Quelles sont les incidences de la rédaction de textes brefs en contexte numérique sur le développement de la compétence à écrire, notamment sur le plan syntaxique?
5.3	Quels sont les effets de l'utilisation de dispositifs ou de contenus numériques sur l'émergence de l'écriture ou de la lecture de l'enfant du préscolaire?

AXE 6: LA FORMATION À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE ET DE LA LECTURE

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner les étudiants en formation initiale ou des enseignants en formation continue au préscolaire, au primaire ou au secondaire ^[18] .	
6.1	Quelles sont les modalités d'accompagnement les plus susceptibles de favoriser la mobilisation des savoirs en contexte d'enseignement du français oral, de l'écriture ou de la lecture?
6.2	Comment favoriser le développement des compétences informationnelles dans le but d'améliorer les pratiques d'enseignement du français oral, de l'écriture ou de la lecture?
6.3	Quels sont les effets des actions mises en place dans les universités québécoises au regard de la qualité du français des étudiants inscrits en enseignement en formation initiale?

AXE 7 : L'ÉMERGENCE DE L'ÉCRITURE ET DE LA LECTURE AU PRÉSCOLAIRE

Priorités

Besoins de recherche

Tous les projets sous cet axe doivent concerner le préscolaire.	
7.1	Quel est le lien entre le jeu symbolique et la progression du français oral et écrit chez l'enfant?
7.2	Quelles sont les conditions à mettre en place pour que l'enfant puisse inférer, raconter ou dialoguer afin de développer sa compréhension des textes écrits en français?
7.3	De quelles façons l'utilisation de la littérature jeunesse favorise-t-elle l'émergence de l'écriture ou de la lecture?

Puisque seuls les professeurs-chercheurs des universités, des collèges et les chercheurs d'établissement peuvent être porteurs d'une demande dans le cadre du concours, les milieux scolaires qui auraient une idée de projet, mais ne sauraient à quel chercheur s'associer, peuvent consulter le site Web de l'université avec laquelle ils aimeraient collaborer pour connaître les intérêts de recherche des chercheurs associés à celle-ci ou s'adresser directement soit à la faculté, au département ou même au chercheur avec lequel ils souhaiteraient collaborer.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la ou les priorités** auxquelles leur proposition se rattache et s'assurer que leur projet concerne des dimensions non étudiées ;

Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche et à s'adjoindre une personne possédant une expertise dans le domaine de la didactique du français ;

Et afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en français doivent **prendre en considération** les dimensions suivantes que l'on peut qualifier d'horizontales : l'analyse différenciée selon le sexe, les caractéristiques sociodémographiques de l'élève ou de l'adulte en formation et les caractéristiques des différentes régions du Québec. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

[13] Tous les programmes d'études de niveau secondaire (formation générale des jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes).

[14] Tous les programmes d'études de niveau secondaire (formation générale des jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes).

[15] Tous les programmes d'études de niveau secondaire (formation générale des jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes).

[16] Tous les programmes d'études de niveau secondaire (formation générale des jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes).

[17] Tous les programmes d'études de niveau secondaire (formation générale des jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes).

[18] Tous les programmes d'études de niveau secondaire (formation générale des jeunes, formation professionnelle, formation générale des adultes).

4. Conditions du concours, de la subvention et de la bourse

La description et les règles du programme Actions concertées ainsi que les Règles générales communes sont disponibles dans la boîte à outils de cette page.

Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous différents volets : bourse doctorale, projet de recherche, projet de recherche-action et synthèse des connaissances.

Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} avril 2016 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention.

Les montants prévus par volet sont précisés au tableau "Volets offerts dans ce concours" à la rubrique suivante.

La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.

Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.

Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement qui peuvent agir à titre de responsable de la demande. Elle s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale sur la thématique.

Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la composition régulière de l'équipe (avec le statut de COP) pourront bénéficier d'un déchargement de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible par projet sous ce volet[19]

Dans le cadre de ce concours, un chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de responsable, tous volets confondus.

Dans le cadre de ce concours, les chercheurs pourront agir à titre de membres réguliers (chercheur responsable ou cochercheurs) pour un maximum de quatre demandes, tous volets confondus.

Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les Règles générales communes et le *programme Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles[20], au respect de la propriété intellectuelle[21] aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité des chercheurs de même qu'à la définition des statuts.

Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du *programme Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.

Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.

Les bénéficiaires d'une subvention devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Pour les projets de recherche-action, cet exercice va de soi, mais les retombées doivent aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les responsables de projets financés. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20[22] que les bénéficiaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.

Après le dépôt du rapport final (pour les chercheurs), le Fonds organise une rencontre de transfert des résultats visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.

À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7000 \$/par an et demander un déchargement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le déchargement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*. Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits[23].

[19] Voir **Annexe 3** pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrits dans le volet de projets de recherche-action.

[20] Voir également l'**Annexe 1** du présent document.

[21] Voir également l'**Annexe 2** du présent document.

[22] **Guide pour la rédaction du rapport scientifique** conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).

[23] **[En ligne]**

5. Volets offerts dans ce concours

Volets offerts dans ce concours

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum
Soutien à la relève	Bourse doctorale	3 ans (9 sessions)	25 000 \$ / an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet de recherche	2-3 ans	150 000 \$
	Projet de recherche-action	2-3 ans	175 000 \$ *

	Synthèse des connaissances	1 an	50 000 \$
* Une partie du montant est prévue pour faciliter le dégagement de collaborateurs des milieux de pratique (COP) qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (voir annexe 1).			

Définition des volets

Bourse doctorale en recherche

L'objectif de ce volet est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs et de susciter un intérêt pour la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles d'admissibilité, de gestion et d'utilisation des bourses doctorales du programme Actions concertées sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses doctorales^[24] du FRQSC, que les candidats sont invités à consulter.

Projet de recherche

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les projets financés dans ce volet doivent démontrer leur potentiel à conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.

Projet de recherche-action

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils engagent ainsi les chercheurs et le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce, tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les membres réguliers de l'équipe doivent s'adjoindre au moins un représentant du milieu dont le statut correspond à celui de collaborateur des milieux de pratique (COP). Il s'agit d'une **condition d'admissibilité** pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

Parallèlement, les représentants du milieu de pratique ayant une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action pourront être inscrits dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande. Enfin, le responsable du projet pourra souligner la contribution des représentants du milieu qui participent à une tâche précise de la réalisation du projet (ex. : passation de questionnaires) directement dans le fichier joint à la demande visant la « Description du projet ».

Pour plus de précisions quant aux différents statuts des représentants du milieu de pratique impliqués dans le projet de même que les caractéristiques et exigences liées à chacun d'eux, consultez l'**Annexe 3**.

Synthèse des connaissances

L'objectif de ce volet est d'inventorier et d'offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des besoins et priorités présentés dans l'appel de propositions. La synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants.

[24] Les déagements de tâches des collaborateurs du milieu de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis uniquement dans le cadre du volet recherche-action, tel qu'indiqué à l'**Annexe 1**.

6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture situé dans la rubrique « **Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé** »). À cette étape, seul le curriculum vitæ de la personne responsable est exigé (volets de subvention seulement). Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans la boîte à outils de cette page Web.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les candidats sont invités à consulter les règles du programme *Actions concertées*. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<p>Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours</p> <p>Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions</p> <p>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<p>Applicabilité des résultats attendus</p> <p>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</p>	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<p>Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée</p> <p>Qualité des liens avec les partenaires du milieu.</p>	10 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération

<p>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</p> <p>Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions</p> <p>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<p>Retombées anticipées</p>	<p>Applicabilité des résultats attendus</p> <p>Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics</p>	<p>30 points</p>
<p>Transfert des connaissances et liens partenariaux</p>	<p>Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances</p> <p>Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche</p>	<p>10 points</p>

Projet de recherche-action

Critères	Indicateurs	Pondération
<p>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions</p> <p>Réponse du projet aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions</p> <p>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</p>	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>

Retombées anticipées	Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche	25 points

Synthèse des connaissances

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	25 points

Transfert des connaissances	Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu	15 points
-----------------------------	---	-----------

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les candidats devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

7. Demande de financement : Contenu et critères d'évaluation

Les candidats retenus à l'étape d'évaluation de pertinence sont invités à déposer une demande complète. Pour ce faire, ils doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé** », de la section "Mon dossier" sur le site Web du Fonds Société et culture. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse doctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Dossier universitaire	Moyenne cumulative (10 pts) Progression et la durée dans les études (10 pts) Bourses et prix reçus (10 pts)	30 points

Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<p>Qualité de la présentation générale du dossier et aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandation des répondants (10 pts)</p> <p>Expérience et réalisations du candidat (10 pts)</p>	20 points
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	<p>Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts)</p> <p>Clarté et précision des objectifs poursuivis (10 pts)</p> <p>Pertinence de la méthodologie et réalisme du calendrier de réalisation (10 pts)</p>	30 points
Retombées anticipées	<p>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</p> <p>Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</p> <p>Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu (5 pts)</p>	20 points

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération

<p>Qualité scientifique du projet</p>	<p>Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts)</p> <p>Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts)</p> <p>Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts)</p>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
<p>Capacité scientifique de l'équipe</p>	<p>Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts)</p> <p>Adéquation entre l'expertise en présence et celle nécessaire pour la réalisation du projet (10 pts)</p>	<p>20 points</p>
<p>Retombées anticipées</p>	<p>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</p> <p>Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</p> <p>Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts)</p>	<p>20 points</p>

Contribution à la formation	<p>Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</p> <p>Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</p>	10 points
------------------------------------	--	------------------

Projet de recherche-action		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<p>Pertinence du projet pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques (10 pts)</p> <p>Contribution pour l'avancement des connaissances dans le domaine et la mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts)</p> <p>Adéquation de la perspective théorique et articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques de même que la rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (20 pts)</p>	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>

<p>Compétence des membres de l'équipe</p>	<p>Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts)</p> <p>Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts)</p>	<p>20 points</p>
<p>Collaboration</p>	<p>Bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifique et pratique (10 pts)</p> <p>Qualité de la collaboration établie entre l'équipe et le milieu (10 pts)</p>	<p>20 points</p>
<p>Retombées anticipées</p>	<p>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</p> <p>Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (5 pts)</p>	<p>10 points</p>
<p>Contribution à la formation</p>	<p>Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</p> <p>Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</p>	<p>10 points</p>

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<p>Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts)</p> <p>Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts)</p>	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<p>Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts)</p> <p>Adéquation entre l'expertise en présence et celle nécessaire à la réalisation du projet (10 pts)</p>	<p>20 points</p>
Retombées anticipées	<p>Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</p> <p>Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts)</p> <p>Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts)</p>	<p>25 points</p>

<p>Contribution à la formation</p>	<p>Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</p> <p>Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</p>	<p>10 points</p>
---	--	-------------------------

8. Dates importantes

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **mercredi 9 septembre 2015 à 16 heures**, de même que les pièces à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Pour les candidats à la bourse doctorale, les documents additionnels doivent être envoyés par courriel à **actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca**. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 19 octobre 2015.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **mercredi 16 décembre 2015 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Pour les candidats à la bourse doctorale, les documents additionnels doivent être joints au formulaire électronique. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas toutes les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec : « le candidat assume l'entière responsabilité de son dossier. Il s'assure que son dossier est complet et qu'il répond à chacune des exigences reliées au programme ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 1^{er} avril 2016.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} avril 2016.

9. Renseignements

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marc Bélanger

Chargé de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou

marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Mathieu Archambault

Technicien en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3181

Courriel : mathieu.archambault@frq.gouv.qc.ca

10. Annexe 1 - Dépenses admissibles dans ce concours (pour information seulement)

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3 ^e Année *	4 ^e et 5 ^e années	CHC **
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					

Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue)					
Dégagement de la tâche pour les partenaires ***					
Étudiants de 1er cycle					
Étudiants de 2e cycle					
Étudiants de 3e cycle					
Stagiaires de recherche postdoctorale					
Professionnels de recherche					
Techniciens de recherche					
Personnel administratif					
Bourses aux:					
Étudiants de 1 ^{er} cycle					
Étudiants de 2e cycle					
Étudiants de 3e cycle					
Stagiaires de recherche postdoctorale					

Honoraires professionnels : Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					

Dépenses non admissibles

* Variable selon le volet

** Ces fonds sont conditionnels à la disponibilité des crédits.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

11. Annexe 2 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'Action concertée et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des récipiendaires sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des récipiendaires. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des récipiendaires.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les récipiendaires (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne responsable de la demande s'engage à procéder à une

divulgaration complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Les partenaires et les récipiendaires s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. Le responsable garantit aux partenaires qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.

12. Annexe 3 - Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action

Catégories de membre et implication sur le type de dépenses admissibles

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie de la composition régulière de l'équipe ou apparaître dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » où doivent être inscrits les autres membres. Chacune de ces catégories de membre est assortie de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

Membre inscrit dans la composition régulière

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la composition régulière a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition porte le statut de COP[28] et doit fournir un CV abrégé d'au maximum 2 pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre, 1) la formation, 2) l'expérience et 3) les publications ou autres réalisations scientifiques, le cas échéant. Ce CV abrégé sera joint à la demande et considéré pour l'évaluation du critère portant sur la composition de l'équipe. Notez que les

membres réguliers portant les statuts suivants devront également produire un CV abrégé, selon ces mêmes directives : chercheurs gouvernementaux (CHG), praticiens-chercheurs (PC) ou chercheurs affiliés (CHA).

Le responsable de la demande peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le collaborateur du milieu de pratique (COP) d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dégagement de la tâche pour les partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le collaborateur du milieu de pratique devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

Membre inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe »

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

[28] Un collaborateur des milieux de pratique, aussi appelé « Collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement, mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

13. Annexe 4 - Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
Exceptionnelle		
Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	A+

Remarquable

Présente des forces ou des qualités qui excèdent les normes scientifiques	85 à 89,9 %	A
--	-------------	----------

Excellente

Répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	A-
--	-------------	-----------

Très bonne

Présente une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79,9 %	B+
---	-------------	-----------

Bonne

Présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	B
---	-------------	----------

Faiblesses importantes	60 à 69,9 %	C
-------------------------------	-------------	----------

Insuffisante	59,9 % et moins	D
---------------------	-----------------	----------

Cote attribuée à une lettre d'intention ou une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires, tel qu'indiqué dans l'appel de propositions		Z
--	--	----------

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une lettre d'intention ou une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.

Dernière mise à jour : mai
2021



© Gouvernement du Québec,
2014